

## COMPTE-RENDU de la réunion du 12 juillet 2016

**Présents** : Mmes BAZIN Michèle – BOUCHEZ Micheline - Mrs DUBOY Vincent – GOMILA Pierre.

Mrs COULLANDREAU Jean-Pierre – DEROBINSON Guy – GRENÈCHE Guy – MARTINEAU Alain – RÉAU René – RÉMEUR Pierre – SUIRE Jacques – THOMMERET Roland.

Madame BAZIN, Maire, explique aux membres du Conseil des Sages qu'elle a souhaité les rencontrer pour dissiper certains malentendus et mouvements de colère. Elle souhaite une mise au point afin d'éviter les dires de personnes «par derrière».

Première intervention de Monsieur Jean-Pierre COULLANDREAU qui fait remarquer que le **stationnement près de l'église** n'a jamais été résolu et ce, depuis environ un an et demi et qu'il serait judicieux de matérialiser de nouveau une place «handicapé».

Monsieur COULLANDREAU mentionne que les séances du Conseil des Sages ne reprendront qu'une fois les problèmes de sécurité résolus.

Monsieur Vincent DUBOY, Directeur des Services Techniques, précise que le projet de départ a changé donc les panneaux aussi. Il est envisagé un aménagement cohérent avec des travaux qui débiteront en septembre 2016. La maîtrise d'oeuvre sera assurée par le Syndicat de Voirie pour le projet global et les travaux planifiés par cette même instance.

Toutefois, dans cette attente, Monsieur DUBOY promet d'installer des barrières «Vauban» avec rubalise (un arrêté sera pris et affiché sur ces barrières) et promet aussi que le plan d'aménagement sera soumis au Conseil des Sages. Le Conseil des Sages décide donc de reprendre ses activités à la rentrée de septembre.

Plusieurs informations sont données aux membres présents :

- **La circulation sur la ruelle**, le long de la boulangerie, sera interdite dans les deux sens. Seuls les camions de livraison pour la boulangerie seront autorisés à l'emprunter.
- **Le terrain de Monsieur Serge BONNET**, face à l'ancien cimetière, était convoité par l'ancienne municipalité pour y faire un parking. Aujourd'hui, Monsieur BONNET ne veut plus le vendre à la commune.
- **Le terrain de Monsieur DÉSIÉ**, situé face au nouveau cimetière, a été vendu par ce dernier à Monsieur Pascal GEOFFROY. Il est classé en O.A.P (Opération d'Aménagement Programmé). La commune sera vigilante sur cet aménagement futur.
- **Chemin des écoliers** : Monsieur GOMILA expose le projet de prolonger ce chemin, avenue de Villeneuve, en direction de la sortie de Saint Agnant (vers le Gamm vert) car plusieurs maisons se sont construites sur cette portion. Rien de concret encore à ce stade du projet.
- **La Fontaine Charles**, le long du Canal de la Bridoire, à hauteur du pont : en très mauvais état et pouvant présenter des dangers. Elle appartient au Département. Aussi, Madame BAZIN propose d'adresser un courrier au Conseil Départemental pour lui signaler ces faits et arguer de la mise en valeur du patrimoine.

Madame BAZIN demande aux membres du Conseil des Sages de prendre des photos et d'établir des listes de «choses à faire».

- **Préau de l'école maternelle** : coût élevé aux yeux des gens, paraît-il. Monsieur DUBOY intervient pour préciser que cette construction n'a rien à voir avec une construction privée, que certaines obligations doivent être respectées pour les établissements recevant du public.

Des explications plus détaillées pourraient être données au cours d'une prochaine réunion publique.

- Monsieur THOMMERET prend la parole pour évoquer le **mauvais entretien de la rue du Moulin Saint Saturnin**, du n° 24 jusqu'en bas. Les trottoirs sont envahis par la végétation. Problème aussi avec un quereux non entretenu mais privé.

- Monsieur THOMMERET déplore qu'**au cimetière**, les travaux de reprise de concessions aient été arrêtés. Monsieur GOMILA pense que ces travaux devraient pouvoir être poursuivis. Le nouveau logiciel pour la gestion du cimetière a, par ailleurs, été installé et quoiqu'en disent certaines personnes, les documents de travail laissés par une ancienne équipe municipale n'ont jamais été perdus et, au contraire, ont servi de support au travail des logisticiens.

Monsieur THOMMERET souligne également qu'il est difficile, pour certaines personnes, de rester longtemps en position debout notamment lors d'obsèques civiles et qu'il serait bon de prévoir des chaises. De l'avis de tous, ce n'est pas à la commune d'agir mais plutôt aux entreprises de Pompes Funèbres.

Monsieur COULLANDREAU constate que le cimetière n'a jamais été aussi bien entretenu.

- **Hameau de Villeneuve** : Madame BAZIN fait remarquer, à Monsieur SUIRE notamment, que les épaves de véhicules sur certaines parcelles avaient été enlevées suite aux courriers envoyés par la Mairie.

Le jeune couple, Mr et Mme COCHON, qui vient de s'y installer a réussi à motiver Madame HERVEAU (fille de Marguerite Chaillou) pour nettoyer les parcelles qui étaient dans un état de délabrement indéfinissable. Une remorque communale avait été mise à leur disposition pour les encourager dans leurs efforts.

Monsieur SUIRE a constaté que la petite place où se trouve l'abri-bus ainsi que les buses faisant office de bacs de fleurs ne sont pas entretenus.

– Monsieur SUIRE évoque ensuite **les subventions attribuées aux associations** en précisant que leur utilisation doit être justifiée par la détermination d'objectifs précis. Prochainement, ces associations recevront un imprimé CERFA sur lequel les présidents devront obligatoirement définir comment ils utilisent cet argent public.

Monsieur SUIRE émet des doutes quant au versement d'une subvention à l'Association de Chasse des Propriétaires Libres (A.C.P.L.) récemment constituée par Monsieur Pascal GEOFFROY . Il précise que cette association est privée et que les adhérents sont «triés sur le volet» c'est à dire que Monsieur «tout-le-monde» ne peut y adhérer.

– **Rue de la Poste** : Monsieur René RÉAU dénonce la vitesse élevée des automobilistes sur une rue limitée à 30 km/heure et demande la pose éventuelle de ralentisseurs. Ce n'est pas envisageable pour les riverains à cause du bruit occasionné à chaque passage.

Un radar pédagogique pourrait être envisagé. A ce propos, celui de l'avenue de Villeneuve ne fonctionne plus depuis un certain temps.

– **Ancien VIVAL** : Les travaux vont commencer dès que les résultats sur la présence d'amiante seront parvenus.

– **Ancienne gendarmerie** : Pas d'acte d'acquisition signé à ce jour. Projet d'installation d'une épicerie «U» comme Utile.

– Monsieur GRENÈCHE signale que **le panneau «STOP»** rue du Collège, au carrefour des écoles a disparu.

– **Dernière information** : L'abri-bus de l'avenue du Canal de la Bridoire va être déplacé.